

République Française Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

DOSSIER LOCATAIRE

Dossier déposé pour le logement :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOGEMENT A COMPLETER EN FOURNISSANT

OBLIGATOIREMENT LES PIECES CI-DESSOUS, ET TOUTES PIECES JUGEES UTILES		
d'imposition et autres justificatifs) Copie de la pièce d'identité en cours de ve Copie du ou des livret(s) de famille RIB 3 derniers bulletins de salaire ou de revenus Contrat de travail ou d'inscription à pôle et 3 dernières quittances de loyers si le candic	essources de l'année en cours et N-1 (avis alidité s autres apploi dat est locataire s, il doit présenter un garant. Les pièces à fournir	
Nom:	Nom:	
Prénom:	Prénom:	
Date de naissance :	Date de naissance :	
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :	
Nationalité :	Nationalité :	
Profession:	Profession:	
Téléphone :	Téléphone	
Mail:	Mail:	
Adresse:	Adresse:	



République Française Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

2. ENFANTS

Nom et prénom	Date naissance	Classe et établissement si scolarisé
3. AUTRES PERSONNES		
Nom et prénom	Date naissance	Lien
Les soussignés déclarent sur l'honneur que formulaire sont exacts et complets.	e les renseigneme	ents donnés dans le présen
⁻ ait à, le,		
Signature(s)		

Le ou les candidats



République Française Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Annexe 1

ACTE DE CAUTIONNEMENT

Nom, prénom et signature de la caution

Je soussigné (e) Prénom et nom de la caution, né (e) le Date				
de naissance				
l'adresse suivante : Adresse de la caution				
déclare me porter caution Simple/Solidaire de Prénom et nom du				
locataire				
obligations résultant du convention d'occupation précaire qui lui a été consentie par le				
bailleur, la Commune de Valros domiciliée au 101 rue de la mairie 34290 VALROS pour la				
location du logement situé Adresse du logement				
loué				
J'ai pris connaissance du montant du loyer de Montant du loyer en toutes				
lettres,				
soit € par mois. Il sera révisé annuellement à date anniversaire selon la				
variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.				
Cet engagement vaut pour le paiement, en cas de défaillance du locataire, des loyers, des				
indemnités d'occupation, des charges, des réparations et des dégradations locatives, des				
impôts et taxes, des frais et dépens de procédure, des coûts des actes dus.				
Cet engagement est valable pour toute la durée de la convention d'occupation précaire.				
Je reconnais avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6				
juillet 1989, selon lequel :				
« Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »				
Je reconnais également avoir pris connaissance de l'article 2297 du code civil, selon lequel : « Si la caution est privée des bénéfices de discussion ou de division, elle reconnaît ne pouvoir exiger du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur ou qu'il divise ses poursuites entre les cautions. À défaut, elle conserve le droit de se prévaloir de ces bénéfices. »				
ALe				